



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FIXATION DES QUOTAS DE PRODUCTION VITICOLE 2013

Le Canton mise sur une récolte toujours mieux maîtrisée

L'état de la consommation et le niveau actuel des stocks de vin ont amené le Département de l'économie et du sport, rejoignant en cela les propositions émises par la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), à reconduire les quotas 2012 pour les vins blancs et à baisser ceux des cépages rouges, à l'exception du gamay. Cette réduction, modeste, vise à mieux réguler l'état des stocks et à maintenir le niveau qualitatif élevé des vins vaudois.

Après avoir entendu, comme chaque année, l'ensemble des organisations faîtières du vignoble, le Département de l'économie et du sport a décidé de ne pas modifier les quotas de production des cépages blancs. Il est conscient que les vigneronns consentent des efforts considérables, parfois aux limites de la précarité, afin de maîtriser au mieux leur récolte dans un objectif clairement qualitatif.

La situation des vins rouges nécessite quant à elle d'adapter les volumes de production en raison d'un certain déséquilibre entre l'offre et la demande, particulièrement marqué dans le Chablais, à Lavaux et, dans une moindre mesure, à La Côte. La CIVV a dès lors proposé de baisser les quotas de 0,80 à 0,72 l/m² pour tous les cépages rouges, à l'exception du gamay dont les rendements restent inchangés à 0,80 l/m². Chablais, Lavaux, Dézaley, Calamin, Côtes-de-l'Orbe et Bonvillars sont concernés par cette mesure. La région de La Côte ayant vu ses quotas de rouge passer de 0,80 à 0,70 l/m² en 2012, il a été décidé de laisser ce taux inchangé, par souci de cohérence quantitative. Il est en outre attendu de cette réduction des droits de production qu'elle renforce encore la qualité des vins rouges produits. Le préavis des interprofessions régionales (producteurs, encaveurs, coopératives, négociants) est ainsi très largement suivi. La diminution théorique globale de volume par rapport à 2012 est de l'ordre de 880'000 litres.

Les chiffres publiés ce jour dans la FAO traduisent l'ambition du Département de l'économie et du sport de voir la branche vitivinicole vaudoise parvenir à maintenir des

prix adéquats et à rester compétitive dans un marché mondial des vins extrêmement chahuté et alors que la consommation indigène est elle-même à la peine. Dans ce contexte, il renouvelle toute sa confiance aux acteurs du secteur dont il salue le travail, l'engagement et la coopération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juin 2013

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion, 021 557 92 65 Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54

Quantités de productions maximales de raisin